



ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT

DES LICENCES

SAISON 2026-2027

secretaire.vexinrando@gmail.com

INFORMATIONS : la saison 2026-2027 s'étend du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027. Les licences doivent donc être renouvelées, ou les nouvelles adhésions effectuées, dès le début du mois de septembre 2026. L'assemblée générale de la nouvelle saison aura lieu le 10 septembre 2026. Une réunion d'information sera également organisée en mars 2027, lors de la publication du programme de la seconde partie de saison.

MONTANT DE L'ADHÉSION :

Le Conseil d'administration de Vexin Rando a fixé le montant annuel de l'adhésion, par personne, comme suit :

Nouvelle adhésion ou renouvellement : 40 €

Moins de 26 ans : 25 €

Pour la saison 2026-2027, cette adhésion inclut la licence de la Fédération Française de Randonnée, délivrée par le club, avec la formule d'assurance IRA (Individuelle avec responsabilité civile et accidents corporels). La part correspondant à cette licence est de 33,00 €, ou de 18 € pour les moins de 26 ans.

Pour toute assurance complémentaire individuelle, consultez la documentation disponible sur le site internet et contactez le président.

MODALITÉS DE L'ADHÉSION : pour toute nouvelle adhésion ou tout renouvellement de licence, vous devez fournir :

- ✓ Un formulaire d'adhésion à Vexin Rando dûment complété et signé ;
- ✓ Un certificat médical (*obligatoire pour une 1^{ère} inscription à la fédération de la randonnée*) ou une attestation signée de réponse au questionnaire médical (*au dos du bulletin d'inscription*) ;
- ✓ Un chèque à l'ordre de Vexin Rando, ou un paiement par CB, couvrant l'adhésion (40 €) et, le cas échéant, l'abonnement au magazine Passion-Rando (10 €).

.../...



Nota : les licences ne pourront être délivrées qu'à partir du 2 septembre 2026. En cas de renouvellement, l'assurance liée à la licence de la saison précédente couvre la période de transition.

Si vous fournissez une copie de votre licence de la Fédération Française de Randonnée pour la saison 2026-2027 délivrée par un autre club, l'adhésion à Vexin Rando est fixée à 12 €.

RAPPEL : Le certificat médical initial est valable sans condition de durée sauf si vous répondez « oui » au questionnaire santé. A chaque renouvellement de licence, vous devez fournir une attestation sur l'honneur précisant que vous n'avez pas de problème de santé. Pour vous aider, vous devez remplir le questionnaire santé et reporter le résultat sur l'attestation (réponses par Oui à toutes les questions ou pas). Néanmoins, ce questionnaire vous est personnel et n'a pas à être remis au club. Seule l'attestation est à fournir.

ABONNEMENT AU MAGAZINE PASSION-RANDO : l'abonnement annuel au magazine trimestriel, soit 4 numéros, est proposé à 10 € lorsqu'il est souscrit en même temps que la licence.

Les dossiers complets peuvent être remis :

- ✓ Lors de l'Assemblée générale du 10 septembre 2026 ;
- ✓ Au Forum des associations, salle Jacques-Brel à Étrépagny, le 5 septembre 2026 ;
- ✓ Aux animateurs des randonnées, dès que possible.

Les adhérents renouvelant leur licence sont invités à remettre un dossier complet avant le 31 octobre 2026. Pour rappel, l'assurance reste valable jusqu'au 31 décembre 2026.

VEXIN RANDO

40 rue Principale

27420 VILLERS EN VEXIN

Tel : 06 88 86 43 86